



DECLARATION DE PERFORMANCE

1. Code d'identification unique du Produit

ISOT01-01 (Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) pour l'isolation thermique des toitures)

2. Numéro de type, de lot, de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

ISOLITEX GRIS 31 ; ISOLOTOIT GRIS ; ISOLDALLE GRIS 31 ; ISOLETANCHE GRIS 31
(Voir étiquette produit)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Isolation thermique pour le bâtiment (ThIB)

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 paragraphe 5 :

ISOLFRANCE
1Rue Nicéphore Niepce
77100 Meaux

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable.

6. Le ou les Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3 pour toutes les caractéristiques.

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essai de type, selon le système 3.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée.

Non applicable

9. Performance Déclarée

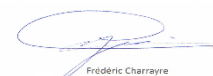
Euroclasse	E	Réaction au feu
Combustion avec incandescence continue	NPD	
Absorption d'eau	NPD	Perméabilités à l'eau
Emissions de substances dangereuses : arrêté du 30 avril 2009 modifié	Conforme	Emissions de substance dangereuse à l'intérieur des bâtiments
Emissions de substance dangereuse : décret 2011-321 du 23 mars 2011	A+	
Raideur dynamique	NPD	Indice d'isolement aux bruits aériens directs
Epaisseur	NPD	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)
Compressibilité	NPD	
(1)	NPD	Coefficient d'absorption acoustique
Résistance thermique	0.031W/(m.K) R : 0,60 à 9,65 m².K/W	
Tolérances Epaisseurs	T2	
Transmission de la vapeur μ	30 à 70	
Contrainte en compression	NPD	Résistance à la compression
Déformation sous charge et conditions de température spécifiées	NPD	
Résistance à la flexion (2)	NPD	Résistance à la Flexion
Résistance à la traction perpendiculaire aux faces	TR120	
Caractéristique de durabilité (3)	(4)	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries au vieillissement /à la dégradation
Résistance Thermique	(6)	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries au vieillissement /à la dégradation
Caractéristique de durabilité	NPD(5)	
Fluage en compression	NPD	Durabilité de la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation
Résistance au effet du gel /dégel	NPD	
Réduction de l'épaisseur à long terme	NPD	

- (1) Les produits PSE n'ont pas de propriété d'absorption des bruits aériens
(2) Manipulation et pose
(3) Pas de variation dans le temps pour la résistance au feu
(4) Le comportement au feu du PSE ne change pas dans le temps
(5) Pour l'épaisseur
(6) La conductivité thermique du PSE ne change pas dans le temps

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au tableau ci-dessus

La présente déclaration de performances est établie sous la seule responsabilité d'ISOLFRANCE et signée par M Frédéric Charrayre CO/gérant Fait à Meaux le 27 juin 2022

Signature



Frédéric Charrayre